

lequel vous vous engageriez à ne pas laisser détourner un seul pied d'eau de plus.

M. HYMAN : L'honorable député sait pourtant que la situation ne pourrait être changée qu'en tant que le gouvernement concluerait un traité par rapport à l'exportation de l'énergie électrique. Rien ne s'oppose à la conclusion d'un traité basé sur les conclusions de la commission, car ce traité ne nous enlèverait pas le pouvoir de régler l'exportation de l'énergie électrique.

M. W. F. MACLEAN : Le Gouvernement pourrait aussi conclure un traité limitant la production de l'énergie.

M. HYMAN : C'est vrai. Mais voyons un peu quelles sont les conditions qui prévalent là-bas et quelles sont les parties aux négociations—si tant est que l'on puisse dire qu'il s'agit de négociations. Nous avons, d'un côté, les Etats-Unis, et de l'autre, le Canada; tous deux sont représentés à la commission internationale des eaux limitrophes. Il y a aussi une propriété commune: le Niagara. Si je me rappelle bien, le rapport des deux sections de la commission conseille aux gouvernements des deux pays un arrangement ou un traité aux termes duquel il serait permis de détourner 36,000 pieds cubes d'eau à la seconde du côté canadien, et 18,500 du côté américain.

M. COCKSHUTT : Non pas.

M. HYMAN : L'honorable député aurait l'obligeance de me renseigner ?

M. COCKSHUTT : La dérivation actuelle est de 32,100 pieds du côté canadien et de 26,400 du côté américain.

M. HYMAN : L'honorable député persiste donc à s'en tenir au rapport préliminaire ? Ce rapport, présenté en décembre dernier, n'est pas celui qui renferme les conclusions auxquelles on est venues les deux sections de la commission. C'est de ce dernier que je parle et non de l'autre. Après s'être réunies, les deux sections de la commission arrivèrent à certaines conclusions; elles conseillèrent à leurs gouvernements respectifs de permettre—je parle de mémoire—qu'il soit détourné 36,000 pieds cubes d'eau à la seconde du côté canadien, et 18,500 du côté américain.

M. COCKSHUTT : 28,500.

M. HYMAN : Il en faut déduire 10,000 pieds. Mon honorable ami confond la question du Chicago Drainage Canal avec celle du Niagara.

M. COCKSHUTT : La faute en est au rapport.

M. HYMAN : L'honorable député sait pourtant fort bien que d'après les conclusions du rapport transmis aux deux gouvernements, il serait permis de détourner 36,000 pieds cubes d'eau à la seconde du

M. COCKSHUTT.

côté canadien, et 18,500 du côté américain—c'est-à-dire que du côté canadien la dérivation serait deux fois plus considérable que du côté américain. Si l'on peut établir que cet arrangement leur est avantageux, il me semble que les Etats-Unis et le Canada doivent avoir toutes les raisons de le conclure.

L'honorable député doit voir que, au cas même où il y aurait entente sur tous les détails, il ne s'agit pas de se lier à jamais par un traité. Lors même que le rapport ne nous justifierait pas de le faire, il serait bien facile, il serait fort à propos de conclure un traité ou d'établir une convention dont la durée serait de 10, de 15, de 25 ans ou plus. Si mon honorable ami veut bien se rappeler que la dérivation, aux chutes du Niagara, de 36,000 pieds cubes d'eau à la seconde représente environ 430,000 chevaux-vapeur, et qu'après avoir étudié à fond la question sous chacun de ses aspects, la commission dont il faisait lui-même partie a constaté que la somme d'énergie électrique dont on a besoin à l'heure actuelle ou dont on aura vraisemblablement besoin d'ici à quatre ou cinq ans ne s'élève pas tout à fait à 100,000 chevaux-vapeur.

M. COCKSHUTT : Dans les sept municipalités que j'ai mentionnées, mais il en existe beaucoup d'autres.

M. HYMAN : Cela ne signifie que quelques centaines de chevaux-vapeur de plus.

M. W. F. MACLEAN : Et les chemins de fer ?

M. HYMAN : Je parle des besoins de l'heure présente. Les chemins de fer n'utilisent pas encore l'énergie électrique. Trente-six mille pieds cubes d'eau à la seconde représentent 430,000 chevaux-vapeur. Comme l'énergie électrique dont on a actuellement besoin n'excède pas 100,000 chevaux, il reste donc une force de 330,000 chevaux qui n'est pas utilisée.

Faut-il conserver aux chutes du Niagara leur beauté panoramique ? Au point de vue exclusif du commerce, la question devrait se résoudre dans la négative si l'on avait quelque raison de prévoir qu'à l'heure actuelle, que dans un avenir prochain ou d'ici à ce que le gouvernement du Canada ait conclu un traité avec les Etats-Unis, on pourrait avoir besoin de plus d'énergie électrique que n'en fournira la dérivation de 36,000 pieds cubes d'eau à la seconde.

L'honorable député s'est permis de signaler certains écarts apparents entre les données. Tout ce que je puis dire, c'est que la commission internationale des eaux limitrophes n'a arrêté les siennes qu'après s'être livrée aux calculs les plus minutieux et aux recherches les plus attentives sur la question de la puissance hydraulique des chutes Niagara. Le Gouvernement a laissé les membres canadiens de la commission absolument libres de faire le choix de leurs ingénieurs au Canada ou à l'étranger.